AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LPBR-12-7700106

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 144 8 décembre 1977

- L'ACARIOSE DE LA VIGNE -

La recrudescence de l'acariose ayant été très nette cette année dans la majeure partie du vignoble, il nous semble intéressant de développer quelques points particuliers concernant son évolution et les moyens de la combattre.

L'agent responsable de cette affection est un acarien : Phyllocoptes vitis. Blanchâtre, allongé, il ne porte que deux paires de pattes. Sa taille n'excède pas 0,2 mm, ce qui le rend invisible à l'oeil nu.

Il hiverne à l'état adulte sous les écailles des bourgeons ou sous les écorces des souches, le plus souvent à la base des rameaux.

Dès le débourrement, ces acariens se concentrent dans les bourgeons où ils piquent la végétation naissante pour se nourrir du suc cellulaire. En cours de végétation, ils se portent sur les feuilles en formation. Le jeune feuillage semble d'ailleurs être indispensable à la formation des colonies.

Entre la fin du stade D et le stade H de la vigne, se situe la phase de reproduction. Les oeufs déposés éclosent au bout d'une dizaine de jours, pour donner naissance à des larves qui se nymphosent rapidement (8 à 10 jours). L'adulte apparait après une période d'immobilité de la nymphe d'une semaine environ. Il s'en suit la phase de migration qui dure jusqu'à la fin de l'été, pendant laquelle 3 à 4 générations estivales peuvent se succéder. En fin de saison, l'on assiste à la phase de retour progressif : avant la chute des feuilles, les adultes gagnent les bourgeons et la base des sarments pour hiverner.

Sous l'effet des nombreuses piqûres de ces acariens, la végétation se développe mal. Les feuilles restent petites, recroquevillées, duveteuses. Plus claires, elles présentent souvent des nécroses noirâtres. Les pousses sont rabougries, noircies, avec des entre-noeuds courts en zig-zag, donnant aux ceps un aspect buissonnant par émission de nouvelles pousses, d'où le nom de "court-noué parasitaire" communément donné à cette affection (à ne pas confondre avec le court-noué provoqué par la dégénérescence infectieuse d'origine virale).

Les dégâts les plus graves sont causés tôt au printemps, dès le stade B-C, d'abord par les adultes hivernant sous les écailles des bourgeons, ensuite par ceux qui hivernent sous les écorces et qui migrent vers les bourgeons (la période de migration est assez échelonnée). Les dégâts peuvent aller jusqu'à l'avortement des grappes.

P68

.../...

Au cours de leur phase de migration, les générations estivales accentuent l'affaiblissement de la vigne. Les feuilles des ceps atteints sont moins fonctionnelles, l'aoûtement des bois est retardé. La maturité du raisin est perturbée. Des chutes de degrés peuvent être observées. A cela s'ajoute la difficulté de tailler les pieds atteints présentant de très petits bois.

L'acariose est particulièrement dangereuse sur jeunes vignes jusqu'à la quatrième année. Il ne faut cependant pas sous estimer ses attaques sur vignes âgées, attaques qui, en se répétant, provoquent un affaiblissement graduel des ceps allant jusqu'à leur dépérissement.

Si la gravité des dégâts dépend de l'importance des populations hivernantes, elle est également déterminée par les conditions climatiques du printemps. Pour une population moyenne, lorsque les températures printanières sont suffisamment élevées pour permettre un débourrement et une végétation normale de la vigne, les acariens se dispersent sur une surface végétative rapidement importante et leurs dégâts s'atténuent.

Par contre, si un débourrement précoce est suivi d'une période de froid arrêtant toute végétation (comme ce fut le cas cette année), les acariens se concentrent sur les ébauches des jeunes pousses, commettant ainsi de graves dégâts.

Il faut cependant noter que de très fortes populations hivernantes bloquent la végétation quel que soit le temps.

<u>MOYENS DE LUTTE</u>

Dans les parcelles fortement infestées cette année, un traitement serait à envisager au printemps prochain. Intervenir dès le gonflement des bourgeons, avec une huile d'anthracène jaune (Véraline 3, Seppic vigne), à la dose de 3 % de produit commercial à l'hectolitre d'eau ou au plus tard, au stade C, avec de l'endosulfan sous forme huileuse (Thiodan H 7) à la dose de 60 g de matière active à l'hectolitre.

A ce stade, les températures ne sont souvent pas suffisantes pour permettre aux soufres mouillables ou aux oléoparathions de trouver toute leur efficacité.

Ce traitement de base ne sera efficace et durable que s'il est réalisé avec le plus grand soin. Intervenir à la lance, sous forte pression, en mouillant bien l'ensemble des ceps et notamment les bourgeons. L'usage des appareils traitant en volume réduit est à proscrire. Par la suite, les traitements soufrés contre l'oïdium (de préférence en poudrage) seront suffisants pour maintenir les populations en-dessous du seuil de nuisibilité, surtout ceux effectués au stade "4 feuilles" et à la période de floraison, comme ce sera d'ailleurs le cas pour des infestations faibles à moyennes.

Il est cependant possible d'intervenir à partir du stade "pointe verte" mais avec une efficacité moindre. On utilisera alors un oléoparathion, un acaricide spécifique (bromopropylate, dicofol, chlorofénizon...) ou un acaricide systémique en cas de forte poussée végétative. Là aussi, il est impératif de bien mouiller.

En cours de végétation, les acaricides systémiques sont particulièrement recommandés.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"

- RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS POUR L'ANNEE 1978 -

Votre abonnement aux Bulletins techniques de la Station d'Avertissements Agricoles se termine au 31 décembre 1977. Afin d'éviter toute interruption de réception, nous vous demandons de penser dès à présent à votre réabonnement pour l'année 1978.

Les différents tarifs d'abonnement pour l'année 1978 sont les suivants :

- Abonnement ordinaire permettant de recevoir les notes de la Station en un seul exemplaire et la revue "Phytoma" : 60,00 F.

- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du bulletin technique mais un seul exemplaire de "Phytoma") : 60,00 F + 40,00 F par série supplémentaire de bulletins.

- Abonnement collectif à plusieurs adresses (plusieurs exemplaires du Bulletin technique à des adresses différentes mais un seul exemplaire de "Phytoma" à une adresse désignée) : 60,00 F + 50,00 F par adresse supplémentaire.

- Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements (1 exemplaire de "Phytoma") : 60,00 F + 50,00 F par station supplémentaire.

Le montant de l'abonnement est à verser à Monsieur le Régisseur de Recettes - Direction Départementale de l'Agriculture - 2, rue des Mineurs - 67070 STRASBOURG CEDEX - C.C.P. 550800 STRASBOURG. Les chèques postaux (3 volets) et les chèques bancaires seront rédigés à l'ordre de : Monsieur le Régisseur de Recettes - D.D.A. du Bas-Rhin.

Nous vous prions de faire figurer, très lisiblement, sur votre mode de paiement, nom, prénom, adresse précise ainsi que l'indication "abonnement aux Avertissements Agricoles".

En cas de versement par une tierce personne, faire figurer le nom, l'adresse et le code postal du destinataire.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

REABONNEZ-VOUS SANS ATTENDRE...
Ne tenez pas compte de cette note si vous êtes abonné par une autre personne.

Imprimerie de la Station "ALSACE et LORRAINE" - Directeur-Gérant : P. JOURNET.

P69

LES MALADIES DES RAMEAUX DU PEUPLIER

(2ème partie)

HYPOXILON MAMATUM

La maladie provoquée par ce parasite est encore appelée "chancre du tremble", car elle affecte surtout cette catégorie de peupliers (Populus tremuloïdes, P. grandidentata, P. tremula). Autrefois, cantonnée en Amérique du Nord où elle est sans doute la maladie la plus grave des peuplements, cette affection a, hélàs, franchi l'océan et elle a été identifiée depuis peu par le C.N.R.F. en France, dans les Alpes et, pour quelques cas, en Lorraine. Aussi est-il bon de décrire les symptômes qu'elle entraine.

Au premier stade, le parasite provoque des taches irrégulières déprimées, de couleur jaune orangé sur l'écorce qui se soulève et se boursoufle. Un chancre ne tarde pas à se former qui progresse rapidement le long du tronc, entrainant une pourriture du bois. Des lambeaux d'écorce se détachent, mettant à nu des tissus noircis. Le chancre est bordé d'une zone jaunâtre et il y a souvent des coulées de sève. Sur les vieux chancres dont la longueur peut excéder plusieurs dizaines de centimètres, des coussinets durs, noirâtres, de quelques millimètres de diamètre, recouverts d'une pruinosité caractéristique, apparaissent après quelques années. Ce sont les fructifications ou périthèces, de la forme parfaite du champignon. Ce dernier est un parasite de blessure et les contaminations ont lieu surtout à la faveur de dégâts d'insectes.

La lutte contre ce parasite est très difficile lorsque la maladie est installée.

LE CHANCRE BACTERIEN DU PEUPLIER

Cette affection ne sévit pas en pépinière, mais atteint au contraire des arbres installés depuis un certain temps. Il est nécessaire cependant de bien la connaître.

Autrefois dénommée chancre suintant du peuplier, cette maladie, présente au nord de la Loire sur certains clônes (Blanc du Poitou par exemple), est provoquée par une bactérie, Aplanobacter populi qui, à l'inverse des autres affections sur rameaux de peuplier, est un parasite actif, capable de s'attaquer à des sujets sains et vigoureux.

La bactérie peut pénétrer dans les tissus du sujet par diverses portes d'entrée : écailles des bourgeons, blessures de l'écorce, cicatrices foliaires ou toute autre plaie même infime de l'écorce. Les symptômes de l'attaque, assez discrets au début, sont cependant caractéristiques. La bactérie provoque la formation de craquelures dans l'écorce des rameaux, généralement à l'empattement des bourgeons, sur le bois d'un an. Au printemps, à l'époque du débourrement, un écoulement crémeux, d'abord blanchâtre puis brunâtre, s'écoule par ces fentes.

P 70

.../...

En l'absence d'exsudat blanchâtre, une décortication superficielle au niveau de la partie craquelée de l'écorce montre des tissus sousjacents translucides au printemps. Par la suite, les symptômes devenant alors très nets, l'arbre réagit en formant des bourrelets cicatriciels, longitudinaux, saillants, dont les plis séparés par des dépressions étroites et profondes créent un chancre volumineux, d'aspect irrégulier et tourmenté. Certains rameaux, ceinturés par des chancres importants, meurent et dans les cas graves, une descente de cime peut se produire, c'est-à-dire que les branches et rameaux supérieurs ne portent plus de feuilles.

La contamination externe de la bactérie se fait surtout par le vent et la pluie d'un sujet atteint à un arbre sain. Sur un même arbre, l'écoulement du mucus bactérien contribue, ainsi que plusieurs insectes, à la multiplication des chancres. Très souvent, la contamination s'effectue aussi au moment d'un élagage, exécuté sans précaution. La maladie provoque rarement la mort du sujet atteint, mais détermine une réduction notable de sa croissance et entraine une dépréciation importante du bois au niveau des chancres.

La lutte curative vis-à-vis de cette affection reste limitée et très aléatoire dans ses résultats : élagage des rameaux malades présentant des symptômes chancreux et curetage soigné des chancres en hiver avant application d'un désinfectant énergique. C'est pourquoi, seule la lutte préventive peut être retenue. Parmi les différents clônes de peuplier inscrits au catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées, certains sont résistants ou très résistants à cette maladie et leur usage s'impose dans le cas de nouvelles plantations dans nos régions. En ce qui concerne l'éradication des foyers de chancre bactérien, étape indispensable dans la lutte contre cette affection, la législation est très claire. Un arrêté ministériel du 18 juin 1974 prescrit aux propriétaires, quels qu'ils soient, de faire exploiter sans délai les sujets atteints par le chancre suintant et de faire procéder à la dévitalisation des souches, qu'il s'agisse d'arbres isolés, d'arbres d'alignement ou d'arbres de peupleraies".